

Echos du Conseil Municipal

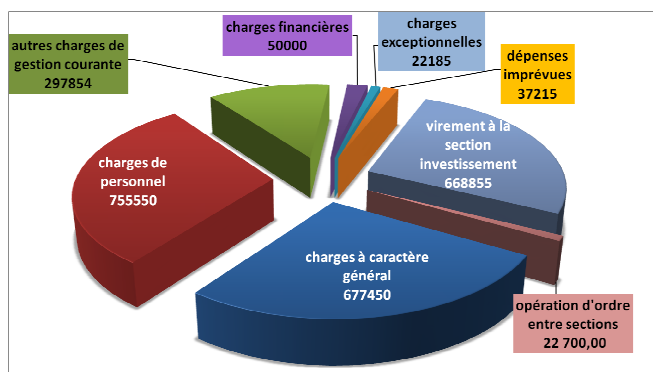
Les subventions votées

Tennis Club de Gennes	1000
Tennis de table Vivy Gennes	500
ESGR	2400
Karaté club	250
Gennes Pétanque	300
Les amis des Livres	735
Théâtre du Berlot	500
Chorale du berlot	200
Les Amis du Bon Cinéma	1000
CTP	4000
Ecole de musique de la Vallée	104
Festy'Gennes	4500
Amicale Franco-Britannique	225

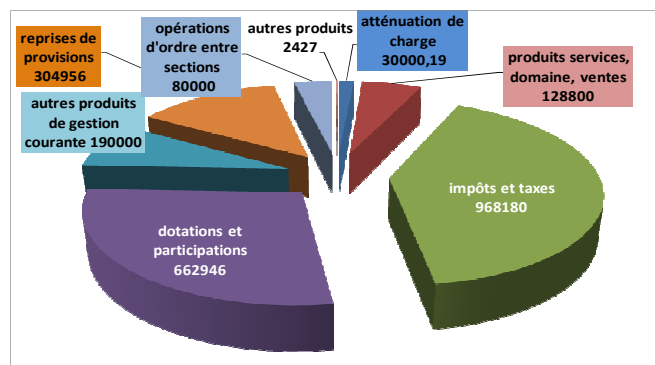
Cantine Ecole privée	7300
La Passerelle	1200
CTL/CEJ La Passerelle	2263
AFR	500
Amicale école publique	650
Coopérative scolaire	800
Foyer socio éducatif Collège	1073
ADMR Gennes Les Rosiers	2500
Club Automne Joyeux	120
Les Rives du Meugon	90
TOTAL	32 210

Budget 2013

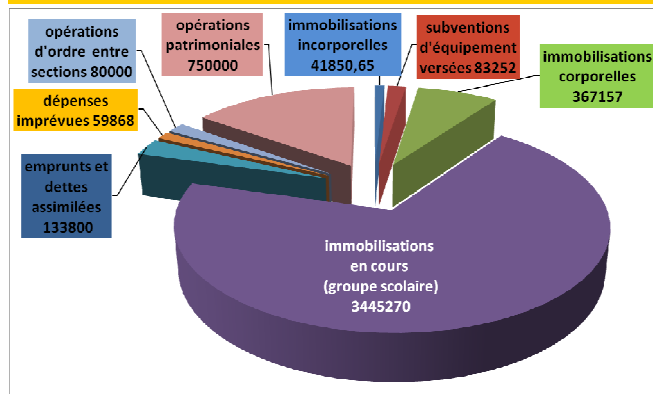
Dépenses de fonctionnement
2 531 809 €



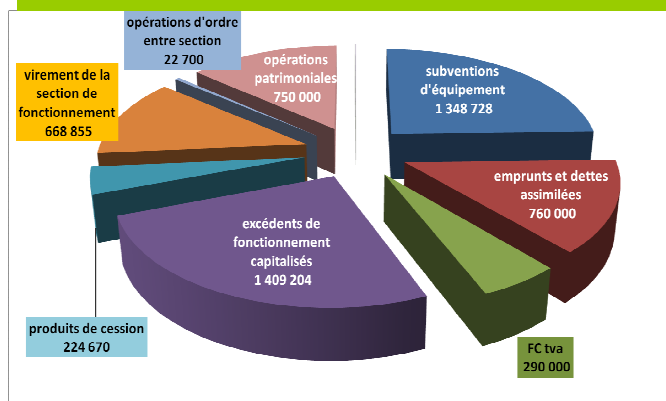
Recettes de fonctionnement
2 531 809 €



Dépenses d'investissement
5 478 343 €



Recettes d'investissement
5 478 343 €



Vous désirez faire paraître un article ?

N'hésitez pas à communiquer vos dates, vos textes et photos d'événements passés ou à venir de préférence sous format informatique à la Mairie ou à gennes-infos@ville-gennes.fr

La Commission Information Communication : G. Boisbouvier, M. Da Silva, Y. Gasnier, A. Deguen, J. Doidic, J. Mathiot, Directeur de la publication: J.Y. Fulneau.



GENNES

infos

Dans ce numéro

Agenda

Ce qui s'est passé

A noter

Une page d'Histoire

Communiqués:

Journée mondiale du donneur de sang

Fête du vélo

Soins palliatifs

Les équidés

Brûlage des déchets végétaux

La TNT

Nuisances sonores

Epouvantails en folie

Echos du Conseil

Budget 2013

A vos agendas !

M a i

Du 15 au 19 mai	Des évènements autour du livre à la bibliothèque (voir p 3)
Mardi 14	CINEMA « Boule et Bill »
Vendredi 24	Dîner-spectacle « 20 ans du Relais Emploi » 20h salle des loisirs
Du 30 mai au 5 juin	Exposition de peinture à St Eusèbe France Gauthier-Godessa

Cinéma
Mardi 14 mai 20h30



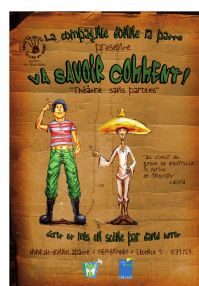
**Samedi 29 juin à 21h à l'amphithéâtre,
Le voyage dans la Lune : un opéra – féerie**



Le Chœur et l'Orchestre De l'Anjou réunit une centaine de personnes d'horizons et de parcours très divers autour d'une même passion : la musique, et autour d'un même dessein : la création annuelle d'un spectacle musical présenté en plein air dans des lieux patrimoniaux d'exception.

Instants de fêtes et courses poursuivies rythment cette opérette, à la fois conte pour petits et grands et épopée musicale, poétique et burlesque qui croque la société contemporaine du XIXème siècle pour en faire un portrait au vitriol.

RELAIS EMPLOI Assemblée Générale le vendredi 24 mai à 18h15 Salle des loisirs. **A 20 heures, spectacle ouvert à tous** offert par l'association, qui fête son 20ème anniversaire.



“Va savoir comment” est un spectacle de moins d'une heure, tout public, sonore, original et sans paroles. Worth et Pali sont deux personnages farfelus, citoyens du monde, de langue et de culture différentes. L'un en vacances, l'autre en fuite, voyagent clandestinement. Pour faire face au danger qui les menace, ils s'entraident et instaurent, va savoir comment, une communication dépourvue de mots, extravagante et burlesque.

J u i n

Du 1er au 14	Exposition atelier huiles Familles rurales à St Eusèbe
Du 15 juin au 14 août	Exposition Art et Patrimoine peintures de Marcel Hasquin à St Eusèbe
Mi-juin mi sept	Exposition de peinture Hôtel la Longue vue
Dimanche 9	Festival des épouvantails et Jardi'troc parc de la roche
Samedi 15	Inauguration du circuit patrimoine Gala gym de Familles rurales
Mercredi 19	Trophée du Crédit agricole Gennes Pétanque
Samedi 29	Opéra Féerie à l'amphithéâtre 21h
Samedi 29	Fête de l'école publique
Dimanche 30	Kermesse des écoles privées

J u i l l e t

Juillet/août	Exposition Martine Vaugel (Sculptures Studios) - Bronzes et peintures de Taj Vaccarella à la Bibliothèque Municipale
Du 9 juillet au 30 août	Accueil de loisirs
Jeudi 4	Jeudi découverte Office du Tourisme 14h
Jeudi 11	Tralalire et lire à l'air St Eusèbe 19h30
Vendredi 12	Univers sonore 19h30 St Eusèbe Apéro concert
Samedi 13 19 et 20	Défilé humoristique et feu d'artifice 4ème trophée Loire Silure
Vendredi 26	Apéro Concert cale de Loire

L'Association Familles Rurales de Gennes organise son Gala de fin d'année, le samedi 15 juin au Gymnase à partir de 16h. Ce sera l'aboutissement des activités des jeunes de la danse: Modern' jazz, gym éveil, artistique. Plus de 80 jeunes seront présents. *Entrée gratuite.* A la fin de l'après-midi, chacun pourra partager son pique-nique. Une buvette sera ouverte sur place. Un bon moment en perspective pour encourager nos jeunes dans leurs activités et en profiter pour remercier le travail des monitrices.

La chorale "Canta Koumé" (chorales du Berlot et de Sorge) accueillera la chorale anglaise de Melton Mowbray du 18 au 22 juillet. Vous pouvez déjà réserver la date du vendredi 19 juillet où les 2 chorales se produiront à l'amphithéâtre. Le samedi 20, elles chanteront en l'église St Aubin aux Ponts de Cé et le dimanche 21, ce sera le concert en l'église de Blaison.

Cette année, la fête du 13 juillet aura lieu dans notre ville sur la cale de Loire

Le thème du défilé est le moyen-âge. Toutes les personnes ou groupes désirant participer au défilé devront se faire connaître auprès d'Alain Haudebault président de Festy'Gennes.



Un sandwich et une boisson seront offerts à chaque participant. Le feu d'artifice, prévu vers 23h30 sera tiré sur les bords de Loire, face à la piscine.

A noter dès maintenant !



LES EPOUVANTAILS EN FOLIE 2ème EDITION

Le dimanche 9 juin 2013, la deuxième édition du **concours des épouvantails** en folie aura lieu dans le parc du château de la Roche à Gennes.

Tous les matériaux sont autorisés.

Début Mai, vous pourrez retirer le bulletin d'inscription auprès des commerçants, de la bibliothèque et de l'Office du Tourisme de Gennes. Un jury et le public éliront leurs épouvantails préférés.

Au cours de cette même journée, un « **Jardi'Troc** » et des animations à propos du jardin seront organisés.

Le principe du troc est le même que pour les vide-greniers. Seule différence: les produits proposés ne sont pas des objets mais des graines, des boutures et des plants de toutes sortes.

Ce type de « vide-jardin » est l'occasion d'échanger avec d'autres passionnés de jardinage et de découvrir d'autres variétés. Gratuit et ouvert à tous. Seule condition pour participer: apporter ses plantes ou un produit de fabrication personnelle et se prêter au jeu des échanges.

Contacts:

06.70.48.96.17, 02.41.51.86.62, 02 41 38 06 43

Echos du Conseil Municipal

Séance du 18 Février 2013

Réforme des rythmes scolaires :

Après avoir pris connaissance des principales dispositions de cette réforme et de ce qu'elle implique pour la commune dans sa mise en œuvre, le Conseil Municipal décide d'en reporter l'application à la rentrée de Septembre 2014. A noter que l'équipe enseignante de l'école Jules Verne, tout en soutenant le passage à 4 jours et demi d'école par semaine, est néanmoins favorable au report en Septembre 2014.

Dénomination de rue :

Une voie privée débouchant sur le chemin de La Pagerie à la Madeleine sera dénommée « Allée des Hauts de Mazerolles ».

Subvention exceptionnelle à l'ABC :

Afin de pouvoir continuer son activité de cinéma itinérant, l'ABC doit s'équiper en projecteur numérique. C'est pourquoi l'association sollicite la commune pour une subvention d'équipement de l'ordre de 1 € par habitant. Après avoir souligné l'intérêt de maintenir les séances de cinéma à Gennes, le Conseil Municipal décide d'octroyer 0,50€ par habitant.

Taxe d'aménagement :

Sous certaines conditions, les places de stationnement intérieur pourront être exonérées de cette taxe d'aménagement. Cette exonération ne concerne pas les maisons d'habitation individuelles.

Eglise Saint Eusèbe :

depuis que le monument est équipé d'une installation d'éclairage performant, des artistes souhaitent y exposer leurs œuvres. Le Conseil Municipal fixe à 24€ par semaine le tarif applicable, tarif égal à celui pratiqué à la Salle des Loisirs pour le même usage.

Séance du 25 mars 2013

Outre l'examen des budgets, le vote des subventions et des taux des impôts locaux (taux maintenus en 2013 au même niveau qu'en 2012), le Conseil Municipal avait l'étude des points suivants à son ordre du jour :

1-Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée :

Le montant des dépenses de fonctionnement à l'école publique s'élève à 1035,99€ par élève de maternelle et à 19854€ par élève de primaire. Sur ces bases et compte tenu du nombre d'enfants domiciliés à Gennes fréquentant l'école privée, la participation communale versée à l'OGEC s'élève à 48 897,54€.

2- SIEML :

Des travaux d'extension de l'éclairage public (Pôle scolaire et gendarmerie) sont acceptés pour un montant de 42 933,19€ HT dont une participation communale de 32 199,89€ . Par ailleurs un dépannage de l'éclairage public a été facturé 592,18€ TTC dont 444,14€ à la charge de la commune.

3 - Lotissement de Joreau II :

Des travaux complémentaires au marché de l'entreprise ATP sont acceptés pour un montant de 8 920,90 € HT et pour l'extension de l'éclairage public une participation communale de 10 105,54 € HT sur un total de travaux de 10 382,69€ HT.

4 - Gestion du personnel :

Différentes décisions sont prises concernant des emplois en CAE (renouvellement et création).

5 - CLIS et RASED :

Le coût de scolarisation d'un élève de la CLIS s'élève à 675,19€. La participation demandée aux communes d'origine des élèves à cette classe sera établie sur cette base.

Le budget du RASED s'élevant à 4592,50 €, une participation financière sera demandée aux communes sur cette base au prorata de leur population.

6 - Maintien de la trésorerie :

Le Directeur Départemental des Finances Publiques a annoncé à Monsieur le Maire son intention de fermer la Trésorerie de Gennes au 1/1/2014. Considérant le service rendu à la population et aux collectivités locales, le Conseil Municipal affirme son désaccord et demande le maintien d'une équipe suffisante au bureau de la Trésorerie de Gennes.

Autres sujets abordés : Avenants aux marchés de travaux du pôle scolaire – mission d'assistance pour renégociation des contrats d'assurances communaux - ...





Vous possédez un équidé ? Enregistrez-vous comme détenteur d'équidé

Afin de pouvoir agir en cas de crise sanitaire équine et pouvoir facilement localiser les lieux accueillant des chevaux sur le territoire, la réglementation prévoit depuis le 25 juillet 2010 que tout détenteur d'équidé doit s'enregistrer auprès de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation.

La déclaration concerne tout lieu où sont hébergés de façon permanente ou temporaire des équidés (cheval, poney ou âne) : pré, structure équestre, foirail, etc. Le détenteur, personne responsable d'un de ces lieux, doit se déclarer auprès du SIRE qu'il soit professionnel ou particulier, propriétaire ou non des équidés hébergés, et quelle que soit l'utilisation des équidés détenus.

- Sur internet : Le détenteur se connecte sur le site www.haras-nationaux.fr et clique sur le bouton détenteur à droite de l'écran sur la page d'accueil du site.
- Par papier : disponible sur demande au SIRE. (Tel: 0811 90 21 31 - mail : info@ifce.fr - adresse: Route de Troche - BP3 - 19231 Arnac Pompadour Cedex).

Depuis décembre 2012, six nouvelles chaînes de la TNT en haute définition sont disponibles conformément au calendrier de déploiement publié par le CSA.



Il s'agit de HD 1, Chérie 25, l'Equipe 21, 6 TER, RMC Découverte 24 et Numéro 23.

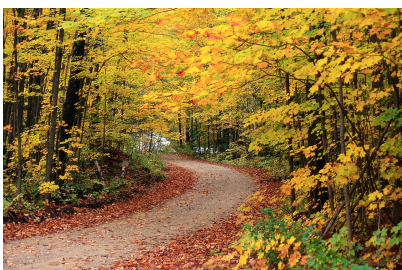
Pour les recevoir, vous devez disposer d'une télévision ou d'un adaptateur compatible HD (téléviseur TNT HD ou adaptateur TNT HD, c'est-à-dire MPEG-4).

L'arrivée de ces nouveaux programmes implique une nouvelle numérotation des chaînes ainsi que des réaménagements de canaux sur certains émetteurs.

Si cela n'est déjà fait il vous faut procéder à une recherche et mémorisation des chaînes du fait de la nouvelle numérotation des chaînes.

En cas de problème: www.recevoirlatnt.fr

Gérer durablement ses bois, une démarche accompagnée par le Centre Régional de la Propriété Forestière et le PNR



Cette action spécifique au secteur du massif de Milly vous permet de bénéficier d'une visite technique individuelle gratuite de votre propriété pour :

Brûlage des déchets végétaux

Dérogação à l'interdiction de brûlage :

Le brûlage à l'air libre des déchets végétaux secs issus d'une production personnelle sans intervention d'une entreprise d'espaces verts ou d'un paysagiste est toléré en dehors des zones urbaines à condition qu'il ne cause pas de nuisance directe au voisinage dans les périodes suivantes :



En janvier et février: autorisé de 11h00 à 15h30

En mars et avril: interdit

En mai: autorisé de 10h00 à 16h30

En juin, juillet, août, septembre : interdit

Du 15 octobre au 16 novembre: autorisé de 10h00 à 16h30

En décembre: autorisé de 11h à 15h30

Nuisances sonores

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers en dehors de tout cadre professionnel et à l'aide d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, pompes d'arrosage à moteur à explosion, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que:



Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

(extraits de la circulaire préfectorale)

- réaliser le diagnostic de vos bois et de leurs richesses naturelles,
- accompagner vos projets de gestion pour concilier la production de bois et la conservation de la biodiversité,
- favoriser les échanges avec les propriétaires voisins et faciliter, si besoin, la prise de contact avec les professionnels de la filière bois (gestionnaires, exploitants, scieurs ...),
- bâtir un programme d'actions pour vos bois répondant à vos attentes.

Contact: Julien Lecornué
CRPF, antenne du Maine et Loire, maison de la forêt, 3ZA de Treillebois, 49610 St Melaine sur Aubance

Ce qui s'est passé depuis le dernier GENNES Infos

RENCONTRE AVEC DEUX DE NOS SENATEURS

Le 22 mars dernier, nos sénateurs Catherine DEROCHE et Christophe BECHU étaient les hôtes de la municipalité de Gennes.

Ce fut l'occasion pour le maire Jean-Yves FULNEAU et ses adjoints de présenter la commune :

- Le territoire, les éléments démographiques, la politique d'urbanisation
- Les dossiers en cours comme le groupe scolaire public, le restaurant scolaire pour les écoles publique et privée, la garderie périscolaire, l'îlot du 8 mai...
- Les projets dont la restructuration de l'immeuble dit des « Dames Barrau ». la candidature de la commune au programme des villes et villages remarquables de l'Anjou.....

Des échanges enrichissants se sont engagés au cours de cette rencontre, et les parlementaires n'ont pas manqué de transmettre quelques informations sur l'actualité législative du Sénat et en particulier sur leur rôle respectif (Catherine DEROCHE est plus engagée dans les travaux relatifs à la famille et Christophe BECHU dans la commission des lois).

Le 18 avril, visite du chantier du groupe scolaire pour les enseignants, le personnel communal et les élus.



Le groupe découvre la cour de récréation. Dommage il n'y avait pas de ballon !

Un auditoire attentif aux explications données par Pascal Brodin, responsable des services techniques de la commune.



A la cale de Gennes, le 13 avril, a été mise à l'eau la toue cabanée « l'Escapade » de Vincent Favreau

Les « Amis des Livres » organisent une série d'animations sur le thème « Raconte-moi cet album... »



La bibliothèque de Gennes participe à l'opération **Lectures Communes** organisée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) pour la promotion de la lecture en milieu rural. Cet événement national a lieu du 15 au 19 mai.

le dimanche 19 mai une lecture musicale dès 17 heures, petit goûter pour les enfants, puis la Compagnie Bernadette Bousse présente :

« *Ma couleur ratatine le grand méchant poulet !* »

Gratuit pour les enfants, 5 € pour les adultes.

Une présentation-vente d'albums sera proposée par la Maison de la Presse de Gennes.

Dans le cadre de leur projet autour de *l'album*, les « Amis des Livres » proposent, à la bibliothèque, un moment fort à cette période :

de mi-avril à mi-juin : une exposition

« *Comment un livre vient au monde* ».

le vendredi 17 mai à 20 h une conférence de Jean-Pierre

Fouques de la Librairie des Carrés :

« *Petite histoire de l'illustration* ».

du 15 au 19 mai les enfants pourront participer à un jeu autour des albums de Catherine Leblanc, ce « **jeu de piste** » sera visible dans quelques vitrines des commerces du centre bourg de Gennes.

à partir du 15 juin les créations des enfants autour des albums de Catherine Leblanc seront exposées à la bibliothèque.



Que se cache-t-il
derrière les noms des
rues et villages de Gennevilliers ?

La commune et les lois municipales

La commune de Gennevilliers est créée, comme toutes les autres communes françaises, le 14 décembre 1789. Le territoire épouse d'abord les contours des anciennes paroisses.

C'est ainsi qu'en 1790, trois communes (on disait communautés jusqu'en octobre 1793) correspondent au territoire communal actuel : **Saint-Eusèbe de Gennevilliers** – **Saint-Vérand de Gennevilliers** et **Milly-le-Meugon**.

Les deux premières se réunissent le 6 novembre 1795 (15 Brumaire an IV) pour former la commune de Gennevilliers.

Le 24 janvier 1798 (5 Pluviôse an VI), la commune de Milly est rattachée à Gennevilliers.⁽⁵⁾

- La loi municipale du 14 décembre 1789 crée et organise les municipalités dans chaque commune. Les élections ont lieu au suffrage censitaire : seuls les citoyens actifs, âgés de 25 ans au moins et payant une contribution directe égale à la valeur de trois journées de travail, peuvent voter. Ils choisissent le "*corps municipal*" qui, à son tour, **élit le maire**, en fonctions pour 2 ans : "*le chef de tout corps municipal portera le nom de maire.*"(Article4).

- En août 1795, les municipalités deviennent cantonales et le maire est remplacé par un président et dans chaque commune par un agent municipal.

- La deuxième grande loi municipale du 17 février 1800 (28 pluviôse an VIII) rétablit la fonction de maire. Celui-ci est un fonctionnaire **nommé** pour 5 ans par le gouvernement (préfets). Le conseil demeure élu par les notables (au suffrage censitaire), mais est consulté pour la forme.

- Le 21 mars 1831, la troisième loi municipale continue à prévoir la **nomination du maire** par les préfets, parmi les conseillers municipaux qui sont élus pour 6 ans mais renouvelables tous les 3 ans. En 1848 est institué le suffrage universel masculin : pour une courte période, les maires seront élus parmi les conseillers. En 1852, la durée du mandat est fixée à 5 ans et les maires sont de nouveau nommés. Les maires, lorsqu'ils étaient nommés par le pouvoir devaient jurer fidélité et obéissance au roi ou, après 1852, à l'empereur.

- La quatrième grande loi municipale du 5 avril 1884 et le triomphe du régime républicain conduisent à l'**élection du maire** par les conseillers municipaux élus au suffrage universel (masculin) pour 4 ans. La durée du mandat passe à 6 ans en 1929. C'est le système qui prévaut aujourd'hui.

5. Voir l'article consacré à Milly.

Les maires de Gennevilliers.

La liste des maires de Gennevilliers est assez chaotique. Cela s'explique par l'histoire mouvementée de certaines périodes due

aux différents changements de régimes, par les modifications des lois municipales et aussi par les lacunes ou le flou des sources.

- Commune de Saint-Eusèbe de Gennevilliers :

Georges MORON – 1792

Jacques BOMPOIS – 1793

- Commune de Saint-Vérand de Gennevilliers :

François GALBRUN – 1792-1793

- Commune de Gennevilliers :

- **François CHICOTTEAU père** (novembre 1795 – juillet 1800) – *propriétaire-marchand à Sarré.*

Il est **agent municipal**, c'est-à-dire l'équivalent de maire selon la loi de 1795. On peut le considérer comme le premier maire de Gennevilliers. Il est également conseiller de 1805 à 1824.

Louis-Joseph LOISEAU est alors président de l'administration municipale du canton de Gennevilliers.

- **Michel-Pierre HILLAIRE** (juillet 1800 – 28 décembre 1816) – *huissier et juge de paix.*

Officier public de Saint-Vérand de 1792 à 1800. Il est renommé le 15 mai 1815.

- **René-Alexandre DE SARCÉ** (29 décembre 1816 - 29 août 1824) – *propriétaire à la Boussinière.*

Il est renommé maire le 25 mai 1821.

- François Chicotteau fils, adjoint, assure l'intérim lors de la vacance de la fonction de maire du 30 août 1824 jusqu'en mai 1826.

- Alexandre-Édouard DE SARCÉ, fils de René-Alexandre, adjoint, assure l'intérim et fait fonction de maire de début mai 1826 au 5 septembre 1826.

- **Alexandre-Édouard DE SARCÉ** (5 septembre 1826 – 12 décembre 1830) - *propriétaire.*

Il est nommé maire le 5 septembre 1826.

De septembre 1828 jusqu'en décembre 1830, c'est en fait l'adjoint Pierre-Armand LEBRETON, notaire, qui fait fonction de maire, celui-ci étant très souvent absent de Gennevilliers qu'il quitte en 1830.

- **François CHICOTTEAU fils** (15 novembre / 12 décembre 1830 – 6 mai 1832) * – *propriétaire.*

- **Michel-Pierre HILLAIRE** (17 mars / 6 mai 1832 – 25 février 1838) – *huissier et juge de paix.*

Il est nommé maire le 17 mars 1832 et renommé le 12 janvier 1835.

À partir du 10 juin 1836, il semble que la place de maire soit laissée vacante. En effet c'est l'adjoint Antoine-Lézin SIGOGNE qui fait fonction de maire et préside les séances du CM. Cependant HILLAIRE est présent et désigné comme secrétaire de séance. Il continue cependant à signer les actes d'état civil sous la mention de *conseiller municipal délégué* puis, à partir de janvier 1847, de *maire honoraire*. Pris par ses fonctions judiciaires, et âgé (il a 71 ans en 1826), ce dernier a sans doute souhaité être déchargé de ses responsabilités. Il s'en explique lui-même dans un discours le 25 février 1838, au moment de passer la main à son successeur : il souligne "*l'incompatibilité des fonctions judiciaires et de juge de paix*" avec celle de maire, parlant également de "*son âge avancé*" et soulignant qu'il a rempli "*les fonctions administratives presque sans interruption pendant près d'un demi siècle*".

A suivre...



Journée mondiale du donneur de sang

“Célébrer le don de sang”

Le 14 juin 2013, 10^{ème} journée Mondiale des donneurs de sang.
Le don de sang est célébré dans le monde entier.



Après la COREE du sud en 2012, la France a été choisie par l'OMS pour accueillir l'évènement le 14 juin 2013, Nantes pour les Pays de Loire, Gennes pour le Maine et Loire.

La journée mondiale des donneurs de sang est par définition un évènement, grand public, ouvert à tous, petits et grands, donneurs et non donneurs.

Cet évènement a pour objectif d'informer nos concitoyens et de les sensibiliser au don de sang, qui permet de soigner chaque année en France plus d'un million de personnes !

Le don de sang est un geste citoyen et nécessaire car les besoins des malades en produits sanguins augmentent d'année en année.

Nous devons donc tous ensemble nous mobiliser dès aujourd'hui pour le don de sang.

L'association pour le don de sang de Gennes et ses environs vous attend nombreux à cette rencontre ainsi qu'à la collecte organisée à cette occasion.

« Sauver des vies on a ça dans le sang, plus on est nombreux, plus on a de chance de sauver des malades »

Le président Chauvin Christian.



Entrez dans la légende de l'Anjou Vélo Vintage 2013



Organisé par le Conseil général de Maine-et-Loire, l'Anjou Vélo Vintage est de retour en 2013 pour une troisième édition exceptionnelle. Venez les encourager lors de leur passage dans votre commune le samedi entre 14h et 16h30, et ne ratez pas la caravane de véhicules anciens !

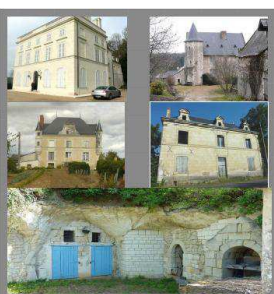
Nouveauté cette année, une rando historique en hommage à la 100^{ème} édition du Tour de France reliera Saumur depuis Angers samedi 22 juin : « La Rétro 1903, l'étape des champions de légende ». De nombreux champions et personnalités seront présents à ce rendez-vous inédit, imaginé avec le soutien de

ASO, la société organisatrice de la Grande Boucle.

Dimanche 23 juin, les participants s'élanceront depuis Saumur à la découverte de trois nouveaux parcours : 35, 46 ou 87 km. Tout le week-end, de nombreuses animations seront proposées sur le village 100% vintage place du Chardonnet à Saumur : expositions de vélos anciens, guinguette, librairie dédiée à la petite reine, soirée jazz swing, concours d'élégance en mode bicyclette... À ne pas manquer cette année, le Salon du Rétro qui rassemblera une cinquantaine de professionnels autour de trois univers : le cycle, la mode et la déco. De quoi ravir les férus de vélos anciens et de vintage !

Retrouvez dès à présent toutes les informations sur www.anjou-velo-vintage.com

© Anjou Vélo Vintage / Coralie Pilard



Aire de mise en Valeur de
l'Architecture et du Patrimoine

Document à télécharger sur le site web de la commune.

www.gennes.fr

Sortie du territoire

A compter du 1er janvier 2013, les autorisations de sortie du territoire individuelles (délivrées par les communes) pour les Français mineurs sont supprimées.

Un mineur français pourra ainsi franchir les frontières sans autorisation de sortie du territoire à condition d'être muni (selon le pays de destination) de son seul passeport en cours de validité ou bien de sa seule carte d'identité en cours de validité.



L'équipe du Réseau Saumurois de Soins Palliatifs de l'Association «Les Récollets/La Tremblaye»

accompagne depuis de nombreuses années des patients gravement malades ou en fin de vie, en institution comme à domicile. Elle assure aide et conseil aux personnes et à leur entourage et propose un suivi de deuil individualisé.

Bien que le deuil soit un processus normal, la souffrance engendrée par la perte d'un être cher peut entraîner une demande d'écoute et de soutien par un tiers. Avec près de 700 décès par an dans le saumurois, nous constatons que l'accompagnement des personnes endeuillées constitue une activité à part entière qu'il est opportun de développer et d'ouvrir à tous.

C'est pourquoi, nous vous proposons 2 cafés deuils programmés en juin au Brussel's café à Saumur et en novembre à Doué la Fontaine.

L'objectif est d'offrir un espace convivial où toute personne peut évoquer des deuils ou entendre parler du deuil. Ces temps d'échange et d'écoute bienveillante seront co-animés par une psychologue et une assistante sociale compétentes en soins palliatifs. L'entrée est libre, sans engagement.

Pour connaître les dates :RESSP les Récollets Tél: 0241 83 46 49



C o m m u n i q u é s

